



SOFTBALL NEW BRUNSWICK TEMPLE DE LA RENOMMÉE

Objet

1. Le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick inc. reconnaît les réalisations passées des athlètes, des équipes, des officiels, des entraîneurs et des bâtisseurs. Softball Nouveau-Brunswick inc. rend hommage aux personnes et aux équipes qui ont participé, servi, représenté ou eu un impact sur le sport du softball. Organisé chaque année au Fredericton Inn, le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc. a été créé en 1994 en reconnaissance des contributions des nombreuses personnes qui ont contribué à faire de Softball Nouveau-Brunswick Inc. un chef de file dans le sport du softball.

Mises en candidature

1. Les mises en candidature peuvent provenir de tout membre actuel ou ancien(s) en règle avec Softball Nouveau-Brunswick Inc. Les mises en candidature doivent être accompagnées de documents couvrant de façon aussi détaillée que possible les réalisations sportives, ou le dossier de service, ou les deux, de la ou des deux personnes et/ou club ou équipe mis en candidature. Des lettres de soutien d'organisations, de ligues et d'associations locales de balle-molle seraient bénéfiques.
2. Les mises en candidature écrites sont encouragées à fournir autant de documents de soutien que possible, couvrant les réalisations sportives, d'entraîneurs, de constructeurs et / ou d'officiels, ou le dossier de service, ou les deux, de la ou des personnes nommées (c.-à-d. des coupures de journaux). Les réalisations revendiquées ou les états de service doivent être étayés par des preuves documentaires lorsqu'il y a une possibilité de doute.
3. Les mises en candidature au Temple de la renommée demeureront actives pendant une période de cinq (5) ans. Passé ce délai, le candidat sera avisé de soumettre à nouveau une nouvelle candidature mise à jour.
4. Les nominés retenus et les informations sur le Temple de la renommée seront inclus sur la page du Temple de la renommée sur notre site Web Softball Nouveau-Brunswick Inc.

Admissibilité générale

1. Pour être admissible à la mise en candidature, le candidat doit respecter les conditions suivantes :
 - a. Avoir été résident du Nouveau-Brunswick pendant la majorité des périodes pour lesquelles un rendement ou un service exceptionnel est réclamé.
 - b. Sauf dans des circonstances extraordinaires, les personnes doivent être retirées de Softball Nouveau-Brunswick Inc. participation dans leur catégorie désignée pendant au moins trois (3) ans avant de devenir admissibles à la sélection au Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc.



Critères d'admissibilité particuliers

Le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick inc. aura les catégories suivantes et l'admissibilité à l'intronisation :

1. Athlètes

- a. Avoir contribué de façon importante à la conquête d'une médaille dans un minimum de cinq (5) championnats provinciaux ; ou
- b. Avoir contribué de façon importante à l'obtention d'une médaille dans un minimum de quatre (4) Canadiens de l'Est ; ou
- c. Avoir contribué de façon importante à la conquête d'une médaille dans un minimum de deux (2) championnats canadiens ; ou
- d. Avoir compilé un dossier exceptionnel lors de compétitions provinciales, de l'Est du Canada, canadiennes et/ou internationales pour une période d'au moins dix (10) ans.

2. Entraîneurs

- a. Avoir entraîné avec distinction au moins six (6) équipes aux championnats provinciaux (peut être la même équipe ou des équipes différentes) ; ou
- b. Avoir entraîné avec distinction au moins quatre (4) équipes aux Championnats de l'Est du Canada ou deux (2) équipes aux Championnats canadiens ; ou
- c. Avoir entraîné avec distinction au moins deux (2) équipes aux Championnats canadiens ; ou
- d. Ont apporté des contributions notables au développement de l'encadrement au Nouveau-Brunswick et/ou au Canada.

3. Équipes

- a. Un club ou une équipe provinciale qui a représenté le Nouveau-Brunswick et qui s'est distinguée dans une compétition nationale reconnue ; ou
- b. Un club ou une équipe provinciale qui s'est classé parmi les 5 premiers dans au moins trois (3) championnats canadiens au cours d'une période de cinq (5) ans. Lors de l'examen de cette réalisation, le comité doit être à l'aise avec le fait qu'un noyau important de joueurs est resté avec l'équipe tout au long de la période.
- c. Un club ou une équipe provinciale qui a remporté au moins cinq (5) championnats provinciaux au cours d'une période de huit (8) ans ; ou
- d. Un club ou une équipe provinciale qui a représenté le Nouveau-Brunswick et qui a remporté une médaille dans au moins trois (3) championnats de l'Est du Canada au cours d'une période de huit (8) ans ; ou
- e. Une équipe provinciale qui a remporté une médaille aux Jeux du Canada.

4. Arbitres

- a. Être un arbitre inscrit de Softball Nouveau-Brunswick Inc. depuis au moins quinze (15) ans.



- b. Avoir participé avec distinction à au moins cinq (5) championnats de l'Est du Canada ; ou
- c. Avoir participé avec distinction à au moins trois (3) Championnats canadiens ; ou
- d. Ont apporté des contributions notables au développement des arbitres au Nouveau-Brunswick et/ou au Canada.

5. Bâtisseurs

- a. Avoir servi avec distinction en tant que membre de Softball Nouveau-Brunswick Inc. pendant au moins quinze (15) ans ; et
- b. Avoir apporté une contribution importante au sport du softball au Nouveau-Brunswick et/ou au Canada d'une manière exemplaire.

Reconnaissance

Chaque candidat retenu recevra :

1. Une (1) plaque qui restera au Fredericton Inn dans le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc. Une réplique de plaque sera remise à chaque candidat retenu ;
2. Une (1) chauve-souris trempée en or de Rawlings Canada ;
3. Une épinglette du Temple de la renommée pour chaque récipiendaire

Limite annuelle

1. Chaque année, Softball Nouveau-Brunswick Inc. aura un maximum de trois (3) sélections au Temple de la renommée.

Candidatures

Toutes les demandes doivent être transmises au directrice générale de Softball Nouveau-Brunswick inc.

2025 DATE LIMITE • DIMANCHE 1er JUIN, 2025

Attn: Softball Nouveau-Brunswick Inc. Comité de sélection de la Temple de la Renommée

executivedirector@softballnb.ca

900 chemin Hanwell, bureau 31

Fredericton, N.-B.

E3B 6A2